

Barèmes pharmaciens

Commission paritaire 313 - Barèmes indicatifs pharmaciens - 1er février 2022

Les salaires effectifs et les salaires barémiques sont augmentés de 2 % dès ce 1er février 2022 pour l'ensemble du personnel en pharmacie et OT.

Pharmacien	Adjoints	Gérants
Ancienneté dans le secteur	€	€
Sans expérience	2955,05	3272,78
6 mois	3096,24	3449,30
1 an	3272,78	3625,85
3 ans	3361,05	3714,09
5 ans	3449,30	3802,38
7 ans	3537,60	3890,62
10 ans	3625,85	3978,88

Source : site APB 09/02/2022